

# Facturation électronique... Tenez-vous prêt !

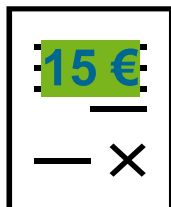
Avril 2023

## Quelles sont les sanctions ?



### → Obligation d'E-invoicing

En cas de non-respect (émission d'une facture électronique), **risque d'amende d'un montant de 15 € par facture**, dans la limite de 15 000 € par année civile.



### → Obligation d'E-reporting

En cas de non-respect (transmission des données à l'administration), **risque d'amende pour un montant de 250 € par transmission**, dans la limite de 15 000 € par année civile.



## Tolérance...

Les amendes ne sont pas applicables en cas de 1<sup>ère</sup> infraction commise au cours de l'année civile en cours et des 3 années précédentes, lorsque l'infraction a été réparée spontanément ou dans les 30 jours d'une première demande de l'administration.

**A vendredi prochain...**

[www.sadec-akelys.fr](http://www.sadec-akelys.fr) - 0800 071 017

*Sous réserve des décrets en Conseil d'Etat à venir pour préciser l'ensemble de ces modalités.*



**SADEC AKELYS**  
AUDIT, EXPERTISE COMPTABLE ET CONSEIL